

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 61 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 34 Absent(s) : 13</i>
--	---	--

Date de convocation : 1 mars 2016

Vote(s) pour : 77
Vote(s) contre : 4
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 7 mars 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2016-03-07-CC-9 :

Lancement du processus de transformation en Communauté Urbaine.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui poursuit le triple objectif d'achever, de rationaliser et de simplifier la carte intercommunale de notre pays,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 décembre 2015 relative à l'avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle, transmis par le Préfet en date du 12 octobre 2015,

VU le Projet de territoire de Metz Métropole qui affirme : « Metz Métropole devra faire preuve d'imagination, d'intelligence et d'une solidarité interne sans faille pour approfondir et élargir son intercommunalité de manière volontaire en temps utile »,

VU les avis des Maires des Communes de Metz Métropole lors de la Conférence des Maires du 23 janvier 2016,

CONSIDERANT l'opportunité temporaire offerte par la Loi NOTRe pour transformer la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine sans seuil de population, et, à terme, la possibilité d'une Métropole,

CONSIDERANT la nécessité de développer les politiques publiques qui sont dévolues à Metz Métropole, dans un triple objectif d'efficacité, de crédibilité et de visibilité dans une plus grande intégration respectueuse des identités communales,

CONSIDERANT la réforme territoriale et les très nombreuses transformations déjà effectives, annoncées ou en cours des autres communautés d'agglomération ou urbaines d'ACAL ou de France en communautés urbaines ou en métropole,

CONSIDERANT la nécessité pour notre territoire de bénéficier d'un renforcement de l'intégration communautaire,

DECIDE d'engager dès à présent le processus de transformation en communauté urbaine avec comme objectif une transformation effective au 1^{er} janvier 2018,

DECIDE de lancer toutes les démarches et études préalables au vote souverain du Conseil de Communauté valant approbation définitive de transformation puis des Conseils Municipaux des Communes qui devra se dérouler dans les conditions de majorité prévues par la Loi,

CONFIRME la nécessité de renforcer les coopérations concrètes avec les intercommunalités voisines, préfiguration de rapprochements plus approfondis pour nous permettre de peser, demain, au même niveau que les autres grandes intercommunalités de la région ACAL.

Pour extrait conforme
Metz, le 8 mars 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 7 mars 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 7 – Prestations de service rendu en matière de collecte et traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers : tarifs et cadre de l'exercice de la prestation.	1	
Point 8 – Approbation du plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin et de ses abords.	1	
- <i>Annexe : Plan de gestion.</i>	1	
- <i>Annexe : Avis du CODEV.</i>	1	
Point 9 – Lancement du processus de transformation en Communauté Urbaine.	1	
Point 10 – Communication des délibérations prises par le Bureau :	1	
- <i>Annexe : Bureau du 22 février 2016.</i>	1	
Point 11 – Communication des décisions :	1	
- <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.</i>	1	
- <i>Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.</i>	1	
- <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.</i>	1	
Nombre total des actes transmis : 5 délibérations dont 3 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 8 mars 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL